



Divorce avec conjointe hospitalisée

Par **felipe**, le **06/01/2015** à **21:35**

Bonjour,rrnrMarié depuis 18 ans, notre relation s'est dégradée fortement depuis 3 ans.Je lui ai proposé de divorcer en 2011 mais elle voulait absolument retenter l'aventure mais surtout de décider le moment de "son divorce". En septembre 2013 ma femme a revu un ami d'enfance et en est tombé amoureux, cela peut arriver. Cet homme l'a baladé et elle a fait 5 tentatives de suicide 1ère en décembre 2013 et la dernière en voiture le 1er novembre dernier. Le médecin de famille ainsi que son psychiatre ont diagnostiqué des troubles du comportement. Elle est hospitalisé depuis fin novembre pour cela. Je souhaiterai savoir si je peux débiter une procédure de divorce malgré son hospitalisation? Elle ne veut pas en entendre parlé pour l'instant, même si elle a conscience que nous devons nous séparer. rnQuels sont mes droits et mes devoirs?rnPar ailleurs j'ai voulu entrer en contact avec son psychiatre pour lui poser des questions sur l'avancement des soins et si elle aborde le sujet de la séparation, mais en vain je ne peux le contacter qu'avec son accord. La clinique (la secrétaire médicale) fait le blocus afin que je n'ai pas d'entretien avec le médecin. Est ce normal?rnMerci pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **07/01/2015** à **09:17**

Bonjour, les médecins sont tenus au secret sur l'état de santé de leur malade sauf si le malade donne son autorisation. Pour divorce à l'amiable, il vous faudra un avocat et l'accord de votre femme. Les autres formes de divorce prennent du temps, plusieurs années et coutent chères, cordialement